



RÈGLES ET RÉGULATIONS

Mise à jour avril 2024

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE HANDICAP DES AMATEURS	3
ÉLIGIBILITÉ DES PROFESSIONNELS DE LA PGA	4
QUALIFICATIONS LOCALES	5
Inscription	5
Format	5
Handicap	6
Qualification de finale régionale	6
Prolongations	9
FINALES RÉGIONALES	9
Inscription	9
Remplacements	9
Marqueurs bénévoles	11
Format	11
Handicap	12
Qualification à la finale nationale	12
Prolongations	13
FINALES NATIONALES	13
Inscription	13
Format	13
Handicap	14
Prolongations	14

INTRODUCTION

Le Scramble RBC PGA est **le plus grand programme de golf amateur au Canada**.

Ouvert à la communauté des golfeurs canadiens, plus de 170 événements sont organisés chaque année sur différents terrains de golf. Plus de **12,000 golfeurs amateurs** de tous niveaux jouent avec leurs amis ou les membres de leur famille pour avoir la chance de gagner un voyage d'une vie à la finale nationale qui se déroule à **Cabot Cape Breton**.

L'exactitude de l'index de handicap est un aspect crucial du Scramble RBC PGA, car elle contribue à assurer l'intégrité du programme. Le Scramble RBC PGA travaille en étroite collaboration avec Golf Canada, son partenaire officiel en matière de handicap, afin de réviser le handicap de chaque joueur. La PGA du Canada se réserve le droit d'enquêter sur l'indice de handicap de TOUS les participants amateurs. Des mesures seront prises à l'encontre de ceux qui ont fait une fausse représentation de leur index de handicap. Veuillez cliquer **ICI** pour en savoir plus en lisant le Guide du handicap pour le Scramble RBC PGA.

La PGA du Canada déterminera tous les règlements associés au Scramble RBC PGA et les administrera conjointement avec les règlements de golf de Golf Canada, le code de conduite de la PGA du Canada, le code de conduite des joueurs du Scramble RBC PGA, les règlements spécifiques du tournoi Scramble RBC PGA et tous les règles locales applicables le jour de l'événement. En s'inscrivant à l'événement, tous les participants au Scramble RBC PGA acceptent de se conformer aux règles et réglementations établies et acceptent la juridiction de la PGA du Canada sur le Scramble. La PGA du Canada se réserve le droit unique et exclusif de modifier les dates, les lieux et les règles concernant la gestion et le déroulement de tous les événements du Scramble RBC PGA.

Il incombe à chaque amateur de s'assurer qu'il connaît les règles et la réglementation du Scramble RBC PGA, y compris les politiques de la PGA du Canada. L'inscription d'une équipe au Scramble RBC PGA au moyen d'un formulaire en ligne signifie que chaque membre de l'équipe accepte et reconnaît ces conditions.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ET DE HANDICAP DES AMATEURS

Le Scramble RBC PGA est ouvert à tous les golfeurs **amateurs, 19 ans ou plus, membre de Golf Canada et possédant un index de handicap de Golf Canada**. Les amateurs doivent aussi être en règle avec Golf Canada, leur association provinciale de golf et leur club d'attache. Chaque équipe devra désigner un "capitaine d'équipe" au cours du processus d'inscription, qui agira comme principal agent de liaison entre son équipe et la PGA du Canada.

L'index de handicap global Golf Canada de l'équipe (c'est-à-dire la somme de l'index de handicap des quatre joueurs)

DOIT arriver entre 32.0 et 112.0 ET seulement (2) joueurs doivent avoir un index d'handicap de Golf Canada de 9.9 ou moins entre 7 à 10 jours pour la qualification locale à laquelle ils sont inscrits.

La PGA du Canada se réserve le droit d'ajuster le handicap de jeu d'une personne ou d'une équipe à n'importe quelle étape de la compétition (qualifications locales, finale régionale, finale nationale). Cette décision peut être fondée sur toute information raisonnable dont dispose la PGA, y compris la preuve des performances antérieures ou l'examen de l'historique de pointage d'un joueur amateur sur le centre de pointage de Golf Canada.

Toute équipe composée d'au moins trois (3) mêmes joueurs qui s'est qualifiée pour une finale régionale trois (3) fois au cours d'une période de cinq (5) ans sera tenue de remplacer au moins deux (2) joueurs (soit 50 % de l'équipe) pendant les cinq (5) années suivantes à compter de la dernière qualification au cours de cette période. Toutes les équipes qui se sont qualifiées pour la finale nationale du Scramble RBC PGA devront également remplacer au moins deux (2) joueurs (c.-à-d. 50 % de l'équipe) pendant les trois (3) années suivant leur participation à la finale nationale.

Si le handicap global d'une équipe descend en dessous du minimum de 32,0 après s'être qualifié à une qualification locale, les handicaps réduits s'appliqueront lors de la finale régionale ou nationale pour déterminer le handicap de jeu de l'équipe. Si l'index de handicap de Golf Canada de trois (3) membres de l'équipe tombe à moins de 9,9 au cours de la même période et qu'ils se qualifient pour la finale régionale ou nationale, ils joueront avec les handicaps les plus bas. Toute équipe ayant satisfait aux exigences en matière de handicap pour une qualification locale restera éligible tout au long de la compétition au cours de la même année.

Pendant la saison actuelle du Scramble RBC PGA, si un golfeur amateur participe à une autre épreuve du Scramble RBC PGA et qu'il accepte, pour ce faire, un réajustement de son handicap qui est inférieur à son handicap établi, il sera assujéti au même réajustement de son handicap pour toutes les épreuves du Scramble RBC PGA de la saison en cours. Il incombe au joueur d'informer le coordonnateur de l'événement Scramble RBC PGA de ce réajustement.

Si les privilèges de jeu en tournoi d'un joueur amateur sont suspendus par un établissement, il sera considéré comme non admissible jusqu'à ce que la suspension soit levée OU jusqu'à ce qu'il ait cessé de jouer à l'établissement pendant une période d'un (1) an - selon la première éventualité. Dans les deux cas, un nouvel index de handicap DOIT être établi selon une méthode approuvée par Golf Canada.

Un joueur amateur qui a fait une fausse représentation de son index de handicap de Golf Canada OU qui a enfreint une règle en vigueur lors d'un Scramble RBC PGA sera DISQUALIFIÉ de toute participation ultérieure. La PGA du Canada se réserve le droit de suspendre ce joueur amateur de toute participation actuelle ou future au programme et se réserve également le droit de DISQUALIFIER toute l'équipe du joueur du Scramble RBC PGA. Toutes les infractions seront signalées à Golf Canada, à l'association provinciale de golf concernée et au club d'appartenance du joueur amateur.

Si une équipe est disqualifiée pour avoir enfreint les règles de golf de Golf Canada ou toute autre règle ou politique du Scramble RBC PGA, AUCUN droit d'inscription ne sera remboursé.

ÉLIGIBILITÉ DES PROFESSIONNELS DE LA PGA

Les finales régionales et nationales du Scramble RBC PGA sont ouvertes à tous les membres de la PGA du Canada qui sont en règle avec le bureau national et les bureaux de zone respectifs. Ils doivent également être des employés (ou des entrepreneurs) de l'établissement hôte de la qualification locale à la date de la qualification locale ET de la finale régionale. Les professionnels de la PGA ne sont autorisés à participer qu'à une (1) finale régionale pendant la saison en cours. Si une installation hôte de qualification locale souhaite organiser plusieurs qualifications locales, elle DOIT avoir suffisamment de membres de la PGA du Canada admissibles pour accompagner chaque équipe de qualification à la finale régionale.

Si le(s) professionnel(s) de la PGA du Canada de l'établissement hôte des qualifications locales ne peuvent accompagner l'équipe qualifiée à l'étape suivante de la compétition, la PGA du Canada sera responsable de déterminer la substitution du professionnel. Les équipes ne sont JAMAIS autorisées à choisir un professionnel de leur choix à n'importe quelle étape de la compétition.

Tous les professionnels jouent avec un handicap de parcours de zéro et on leur rappelle que lorsqu'ils participent au Scramble RBC PGA, ils se conforment au **Code de conduite professionnelle de la PGA**.

La PGA du Canada se réserve le droit de suspendre de sa participation actuelle ou future tout professionnel de la PGA du Canada qui fait une fausse déclaration sur le handicap d'un membre de son club OU qui enfreint sciemment les règles de golf de Golf Canada ou toute autre règle ou politique du Scramble RBC PGA. Ces infractions peuvent être signalées au bureau de zone respectif de la PGA du professionnel et au bureau national de la PGA du Canada, s'il s'avère qu'elles contreviennent au **Code de conduite professionnelle de la PGA**.

QUALIFICATIONS LOCALES

Inscription

Les joueurs amateurs ne seront pas admissibles à une qualification locale tant que leur équipe **COMPLÈTE** n'aura pas soumis la demande d'inscription en ligne et que leur paiement n'aura pas été traité. Les inscriptions tardives, incomplètes ou inexactes (y compris l'inscription d'un numéro de membre de Golf Canada faux ou incorrect) ne seront pas acceptées et ne relèvent pas de la responsabilité de la PGA du Canada. Dans le cas où il y a une limite de capacité sur le nombre d'équipes dans un tournoi de qualification local, une équipe qui a rempli la demande d'inscription en ligne avec des informations exactes et complètes aura la priorité sur une équipe avec des informations incomplètes et/ou inexactes.

Une équipe n'est PAS admissible aux prix ou à la qualification pour la finale régionale lors d'un tournoi de qualification local avec seulement trois (3) joueurs, car elle n'a pas satisfait aux exigences de participation du Scramble de RBC PGA. Une équipe comptant moins de quatre (4) joueurs amateurs peut quand même participer à la qualification locale, mais seuls les handicaps des joueurs participants compteront dans le calcul du handicap de l'équipe. Le handicap de jeu global de l'équipe est toujours divisé par l'allocation applicable et sera toujours ajusté de 75 %. (voir **Qualifications locales – Handicap**).

Format

Chaque qualification locale du Scramble RBC PGA se déroulera selon le format standard du Scramble. Tous les membres de l'équipe peuvent jouer à partir de l'aire de départ de chaque trou. L'équipe choisit ensuite le coup qui lui donne les meilleures chances pour le coup suivant et tous les joueurs jouent le coup suivant à partir de cet endroit. Ce processus se poursuit jusqu'à ce que la balle soit sur le vert. Pour les qualifications locales UNIQUEMENT, chaque joueur de l'équipe tentera le premier putt, et s'il ne le réussit pas, le putt suivant sera concédé (c'est-à-dire un maximum de deux (2) putts par trou).

Un minimum de trois (3) coups de départ par membre de l'équipe DOIT être utilisé pendant la ronde de 18 trous.

Avec le système de pointage électronique, le capitaine de l'équipe n'est PAS tenu de noter sur la carte de pointage quel joueur a choisi son coup de départ. Cette règle doit toujours être respectée et il peut être demandé aux capitaines d'équipe de vérifier quels coups de départ ont été utilisés pour chaque trou.

Les femmes amateurs joueront à partir d'une distance approximative de 86 à 88% de la distance sélectionnée pour les hommes amateurs lors de chaque qualification locale. Chaque établissement hôte devrait faire tous les efforts raisonnables pour aménager le terrain de golf en fonction de cette exigence, en comprenant que certains trous seront plus courts ou plus longs que les 86-88%. Tous les tournois de qualifications locaux "ouverts" DOIVENT se dérouler avec des "huit-somes", à moins que l'établissement hôte n'accepte d'envoyer chaque "foursome" avec des marqueurs bénévoles. Ceci DOIT être approuvé avant l'événement par la PGA du Canada.

Chaque qualification locale comprend deux (2) rondes consécutives de 9 trous. Le score d'une équipe est calculé après que dix-huit (18) trous ont été complétés. En cas de mauvais temps, si tous les compétiteurs terminent les mêmes neuf (9) trous et qu'il n'est plus possible de poursuivre le jeu, la compétition sera raccourcie à neuf (9) trous.

Les règles de golf actuelles de Golf Canada régissent toutes les qualifications locales, à l'exception des règles spécifiques de Scramble en vigueur pour le Scramble RBC PGA. Toute règle locale en vigueur dans un établissement hôte DOIT être approuvée par écrit par la PGA du Canada avant l'événement et ne peut remplacer une règle du Scramble RBC PGA.

Handicap

L'index de handicap Golf Canada de chaque joueur à la date limite d'inscription à la qualification locale sera utilisé à cette étape de la compétition. L'index de handicap Golf Canada qu'un joueur utilise lors des qualifications locales servira de plafond si l'équipe de ce joueur se qualifie pour les étapes subséquentes du Scramble RBC PGA. Tout joueur dont l'index de handicap Golf Canada diminue entre les étapes du Scramble RBC PGA jouera en fonction de l'index de handicap le plus récent établi dans son Centre de scores Golf Canada. Pour déterminer le pointage net le jour de la qualification locale, l'index de handicap Golf Canada de chaque membre de l'équipe est converti en handicap de jeu. Dans le cadre de l'actuel [Golf Canada Règles et handicap](#) ils sont calculés en convertissant l'index de handicap individuel de Golf Canada de chaque joueur en un handicap de parcours, à l'aide de la formule suivante :

$$\text{Course Handicap} = \text{Handicap Index} \times \left(\frac{\text{Slope Rating}}{113} \right) + (\text{Course Rating} - \text{par})$$

Le handicap de jeu de l'équipe est constitué de 25 % du handicap de parcours du joueur le plus bas, de 20 % du deuxième plus bas, de 15 % du troisième plus bas et de 10 % du handicap de parcours du joueur le plus élevé. **Le handicap de jeu de chaque équipe sera ajusté de 75%** (par exemple, un handicap de jeu de 10 pour une équipe sera ramené à 7,5). Ce handicap de jeu est soustrait du score brut de l'équipe pour déterminer son score net.

Qualification finale régionale

Chacune des qualifications locales DOIT avoir un **minimum de 10 équipes (40 joueurs)** inscrites pour être éligible à la qualification pour la finale régionale. Les équipes des commanditaires ne comptent pas dans ce minimum. La PGA du Canada se réserve le droit de modifier cette exigence lors d'un événement si elle le juge nécessaire.

Pour les qualifications locales avec **moins de 20 équipes** inscrites, **une (1) place de qualification** sera attribuée à la finale régionale correspondante. Cette place sera attribuée à l'équipe ayant le score net le plus bas.

Pour les qualifications locales avec **20 équipes ou plus** inscrites, **deux (2) places de qualification** seront attribuées à la finale régionale correspondante. Une (1) place sera attribuée à l'équipe ayant le score net le plus bas et une (1) place sera attribuée à l'équipe ayant le score brut le plus bas. Si la même équipe se qualifie à la fois pour le score net et le score brut

les plus bas, cette équipe se verra attribuer la place pour le score net le plus bas, et l'équipe suivante ayant obtenu le score brut le plus bas se verra attribuer la place pour le score brute le plus bas.

Toutes les équipes qui se qualifient à partir du même établissement hôte, que ce soit à partir d'un ou de plusieurs événements, DOIVENT jouer dans la même finale régionale. Toute exception à cette règle sera laissée à la seule discrétion de la PGA du Canada.

Chaque finale régionale doit avoir un **minimum de 18 équipes** inscrites. S'il y a moins de 18 équipes qualifiées à l'issue des qualifications locales dans une région, une liste alternative sera créée et les équipes seront classées dans cette région en fonction de leur différentiel de score. Les équipes ayant le plus bas différentiel de score dans cette région seront invitées à participer à la finale régionale respective, jusqu'à ce que le nombre minimum d'équipes soit atteint. La PGA du Canada se réserve le droit de modifier le nombre d'équipes participant à chaque finale régionale et peut diriger les équipes vers la finale régionale la plus proche en fonction des restrictions du nombre d'équipes admissibles.

Une (1) place sera garantie pour une équipe exclusivement féminine lors de chaque finale régionale. (à l'exclusion de celles qui se qualifient par les méthodes normales). Le score net de chaque équipe féminine dans une région sera comparé au "score net moyen du contingent lors de leur qualification locale respective, ce qui permettra à la PGA du Canada d'évaluer leur performance par rapport au reste du contingent (voir l'exemple ci-dessous). L'équipe féminine ayant le score net le plus bas en comparaison avec sa région se qualifiera pour la finale régionale. En cas d'égalité, l'équipe qualifiée sera déterminée par un tirage au sort.

(excluding those that qualify through the normal methods). Each all-female team's net score in a region will be compared to the 'average net field score' at their respective Local Qualifier, allowing the PGA of Canada to assess how well they played relative to the rest of the field (see example below). The all-female team with the lowest net score comparison in their region will earn a spot in the respective Regional Final. In the event of a tie for the qualifying spot, the qualifying team will be determined by a random draw.

Local Qualifier #1

Field Average Net Score = 59.6

Team	Net Score	Net Score – Field Avg. Net Score
Team A	61.0	61.0 – 59.6 = 1.4
Team B	58.7	58.7 – 59.6 = -0.9

Local Qualifier #2

Field Average Net Score = 60.5

Team	Net Score	Net Score – Field Avg. Net Score
Team C	61.1	61.1 – 60.5 = 0.6
Team D	59.0	59.0 – 60.5 = -1.5
Team E	60.6	60.6 – 60.5 = 0.1

Local Qualifier #3

Field Average Net Score = 56.9

Team	Net Score	Net Score – Field Avg. Net Score
Team F	58.6	58.6 – 56.9 = 1.7

The team with the lowest difference between their respective Net Score and Field Average Net Score would have higher priority on the alternate list. In this situation, the ranked alternate list would be as follows:

Team	Net Score – Field Avg. Net Score
Team D	-1.5
Team B	-0.9
Team E	0.1

Team C	0.6
Team A	1.4
Team F	1.7

If this team becomes the 18th team in the Regional Final, no additional spots will be added through the quota system mentioned in section 2.3.

Un joueur amateur et son équipe peuvent tenter de se qualifier pour une finale régionale en participant à plusieurs qualifications locales. Une fois qu'un joueur amateur et/ou son équipe se sont qualifiés pour une finale régionale, ils ne sont plus autorisés à participer à une autre qualification locale. La participation à un autre tournoi de qualification local entraînera la DISQUALIFICATION de cette équipe ET de l'équipe qualifiée à l'origine.

Les résultats de l'événement sont finalisés et la compétition sera considérée comme terminée à la date de clôture des inscriptions de l'étape suivante du programme. Jusqu'à ce moment, la PGA du Canada se réserve le droit de modifier les résultats d'un événement.

Prolongations

En cas d'égalité pour la place finale de qualification NET lors d'un tournoi de qualification local, la dernière place sera déterminée par la comparaison des cartes de pointages. Le handicap de jeu et les scores nets de chaque équipe seront utilisés lors de la comparaison des cartes de pointage. L'équipe ayant le score le plus bas sur les trous 10 à 18 sera déclarée gagnante. S'il y a toujours égalité, les trous 13 à 18, 16 à 18 et, enfin, la vérification d'un seul trou en commençant par le 18e trou et en procédant dans l'ordre inverse des trous, seront utilisés pour départager les équipes. Si ce processus ne permet pas de désigner un gagnant, la PGA du Canada procédera à un tirage au sort.

En cas d'égalité pour la place finale de qualification en score brut lors d'un tournoi de qualification local, la place finale sera déterminée par la comparaison des cartes de pointage. Le handicap de jeu et les scores nets de chaque équipe SERONT utilisés lors de l'appariement des cartes de score. L'équipe ayant le score le plus bas sur les trous 10 à 18 sera déclarée gagnante. S'il y a toujours égalité, les trous 13 à 18, 16 à 18 et, enfin, l'appariement d'un seul trou en commençant par le 18e trou et en procédant dans l'ordre inverse des trous, seront utilisés pour départager les équipes. Si ce processus ne permet pas de désigner un gagnant, la PGA du Canada procédera à un tirage au sort.

FINALES RÉGIONALES

Inscription

Les joueurs amateurs ne seront pas admissibles à une finale régionale tant que leur équipe **COMPLÈTE** n'aura pas soumis la demande d'inscription en ligne et que leur paiement n'aura pas été traité. Les inscriptions tardives, incomplètes ou inexactes (y compris l'inscription de numéros d'identification de membre de Golf Canada faux ou incorrects) ne seront pas acceptées et ne relèvent pas de la responsabilité de la PGA du Canada.

Chaque établissement hôte de la finale régionale du Scramble RBC PGA recevra une (1) exemption pour permettre à une équipe de son choix de participer à l'événement. Ces équipes DOIVENT satisfaire aux exigences en matière de handicap énoncées dans ce tableau [Conditions d'éligibilité et de handicap pour les amateurs](#) et peuvent se qualifier pour la finale nationale. Les équipes exemptées doivent néanmoins s'inscrire en ligne et payer les frais d'inscription applicables.

Remplacements

Un membre de l'équipe peut être remplacé s'il n'est pas en mesure de participer à l'étape suivante de la compétition (c.-à-d. la finale régionale ou nationale). **Avant la prochaine étape de la compétition, l'équipe DOIT soumettre sa demande par écrit** (par courriel) **à la PGA du Canada**. Cette demande DOIT également préciser **si le remplaçant accompagnera l'équipe à l'étape suivante du Scramble RBC PGA** (en cas de succès), ou **s'il s'agit du membre original de l'équipe de qualification locale**. Si cela **n'est pas mentionné** dans la demande de l'équipe, le joueur remplaçant continuera à participer à l'étape suivante du Scramble RBC PGA.

L'index de handicap Golf Canada actuel du joueur remplacé DOIT être égal ou supérieur

d'un maximum de cinq (5) coups à l'index de handicap Golf Canada approuvé (c.-à-d. le handicap qui était en vigueur lorsque l'équipe a joué à la qualification locale) **du membre original de l'équipe**. Le remplacement d'un joueur dont l'index de handicap de Golf Canada est inférieur n'est **PAS** autorisé. Chaque équipe est autorisée à faire un **maximum de deux (2)** substitutions pendant le Scramble RBC PGA, et ces substitutions ne peuvent pas être faites à la même étape du programme. Si une équipe n'est pas en mesure de respecter cette règle, la prochaine équipe en position de se qualifier à partir de la qualification locale ou de la finale régionale se qualifiera à sa place, ce qui s'applique également au processus de qualification des équipes entièrement féminines.

La PGA du Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion, de refuser la substitution d'un membre de l'équipe lorsqu'il est évident que la substitution est faite pour améliorer les chances de victoire de l'équipe et non pour remplacer un membre de l'équipe qui n'est pas en mesure de participer à la prochaine étape du programme.

Marqueurs bénévoles

Chaque équipe participant à une finale régionale devra fournir un marqueur bénévole pour l'événement. Cette personne sera désignée pour accompagner le professionnel de la PGA d'une autre équipe, généralement dans le groupe qui précède ou qui suit immédiatement l'équipe avec laquelle il s'est rendu à la finale régionale. Chaque marqueur bénévole DOIT avoir des connaissances sur le jeu de golf et être âgé d'au moins 15 ans. L'identification des bénévoles sera exigée lors de l'inscription sur place à chaque finale régionale et chacun DOIT respecter le code vestimentaire de l'établissement hôte.

Il est de la responsabilité de chaque équipe d'identifier son marqueur bénévole sur le formulaire d'inscription en ligne au moment de l'inscription à sa finale régionale respective. Tout remplacement du marqueur bénévole doit être communiqué par écrit à la PGA du Canada.

Toute équipe qui n'a pas de marqueur bénévole recevra une pénalité de 2 coups, imposée dès la découverte de l'infraction, et appliquée au premier trou joué par l'équipe durant la ronde. On considère qu'une équipe n'a pas fourni de marqueur bénévole dans les circonstances suivantes :

- Le volontaire inscrit (marqueur bénévole) n'est pas présent lors de la période d'inscription sur place le jour de la finale régionale.
- L'équipe obtient un bénévole de l'établissement hôte dans les 24 heures précédant la finale régionale. Les circonstances atténuantes seront considérées à la seule discrétion de la PGA du Canada.

Chaque marqueur bénévole devra remettre sa feuille de pointage de l'équipe à laquelle il a assisté, immédiatement après la ronde.

Format

Chaque finale régionale du Scramble RBC PGA se déroulera selon le format Ambrose Scramble. Tous les membres de l'équipe peuvent jouer à partir de l'aire de départ de chaque trou. L'équipe choisit ensuite le coup qui lui donne les meilleures chances pour le coup suivant. Le joueur dont le coup est choisi est alors éliminé de la participation au coup suivant. Un joueur n'est éliminé que pour le coup suivant celui qu'il a choisi (à l'exclusion des coups de départ et des putts). Ce processus se poursuit, un (1) joueur étant éliminé pour chaque coup jusqu'à ce que la balle soit sur le putting green, où tous les joueurs auront la possibilité d'effectuer un putt de chaque endroit jusqu'à ce que la balle soit dans le trou. Les cinq (5) joueurs jouent alors à partir de l'aire de départ suivante et le processus d'élimination recommence. Le joueur éliminé NE DOIT PAS faire de coup d'entraînement ou de putt d'entraînement pendant la période où il est éliminé. Si un joueur effectue un coup pendant la période où il est éliminé, la pénalité générale (2 coups) sera appliquée au trou sur lequel le coup a été effectué.

Un minimum de trois (3) coups de départ par membre de l'équipe (y compris le professionnel de la PGA) DOIT être utilisé pendant la ronde de 18 trous. Avec le système de pointage électronique, le capitaine de l'équipe ne sera PAS tenu de noter sur la carte de pointage les coups de départ choisis par chacun des joueurs. Cette règle doit néanmoins être respectée et il pourra être demandé aux capitaines d'équipe de vérifier quels coups de départ ont été utilisés sur chaque trou.

Les femmes amateurs et professionnelles joueront à partir d'une distance approximative de 86 à 88% de la distance sélectionnée pour les hommes amateurs et professionnels lors de chaque finale régionale. Chaque établissement d'accueil doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour aménager le parcours de golf conformément à cette exigence, tout en sachant que certains trous seront plus courts ou plus longs que les 86-88%.

Chaque finale régionale comprend deux (2) rondes consécutives de 9 trous. Le score d'une équipe est calculé après dix-huit (18) trous. En cas de mauvais temps, si tous les concurrents terminent les mêmes neuf (9) trous et qu'il n'est plus possible de poursuivre le jeu, la compétition sera ramenée à neuf (9) trous.

Si tous les compétiteurs ne peuvent pas terminer les mêmes neuf (9) trous et qu'il n'est plus possible de continuer à jouer, l'équipe ou les équipes qualifiées seront déterminées en comparant le score net de la qualification locale de chaque équipe au "score net moyen du contingent" lors de leur qualification locale respective (le même processus utilisé pour déterminer les équipes exclusivement féminines lors de chaque finale régionale). L'équipe ou les équipes dont le score net comparé dans leur région est le plus bas obtiendront une place pour la finale nationale. S'il y a toujours égalité pour la place de qualification, l'équipe ou les équipes qualifiées seront déterminées par tirage au sort.

Handicap

La même procédure que celle utilisée pour déterminer le handicap de jeu d'une équipe lors d'une qualification locale sera utilisée lors de chaque finale régionale. Cette procédure est décrite [ICI](#)

Qualification à la finale nationale

Le nombre d'équipes qualifiées pour la finale nationale à partir de chaque finale régionale est déterminé par un système de quotas. Ce système prend en considération le nombre de qualifiés locaux passés/actuels par région et le nombre de participants passés/actuels dans chaque région. Un maximum de 18 équipes peut se qualifier pour la finale nationale grâce au système de quotas. Le système de quotas déterminera quelles finales régionales qualifieront une (1) équipe ou deux (2) équipes. Ces informations sont disponibles sur le site Web du Scramble RBC PGA.

Deux (2) places de qualification pour la finale nationale seront attribuées à des équipes entièrement féminines selon le même processus que celui utilisé pour la qualification à la finale régionale. Le pointage net de chaque équipe féminine sera comparé au pointage net moyen du contingent lors de leur finale régionale respective, ce qui permettra à la PGA du Canada d'évaluer leur performance par rapport au reste du contingent. Les deux (2) équipes féminines ayant le score net comparé le plus bas se qualifieront pour la finale nationale.

La PGA du Canada se réserve le droit de modifier le nombre d'équipes participant à la finale nationale à sa seule discrétion.

Prolongations

En cas d'égalité pour la place finale de qualification NET lors d'une qualification régionale, la dernière place sera déterminée par la comparaison des cartes de pointage. Le handicap de jeu et les scores nets de chaque équipe seront utilisés lors de la comparaison des cartes de pointage. L'équipe ayant le score le plus bas sur les trous 10 à 18 sera déclarée gagnante. S'il y a toujours égalité, les trous 13 à 18, 16 à 18 et, enfin, la vérification d'un seul trou en commençant par le 18e trou et en procédant dans l'ordre inverse des trous, seront utilisés pour départager les équipes. Si ce processus ne permet pas de désigner un gagnant, la PGA du Canada procédera à un tirage au sort.

En cas d'égalité pour la place finale de qualification en score brut lors d'une qualification régionale, la dernière place sera déterminée par la comparaison des cartes de pointage. Le handicap de jeu et les scores nets de chaque équipe ne seront PAS utilisés lors de la comparaison des cartes de score. L'équipe ayant le score le plus bas sur les trous 10 à 18 sera déclarée gagnante. S'il y a toujours égalité, les trous 13 à 18, 16 à 18 et, enfin, la vérification d'un seul trou en commençant par le 18e trou et en procédant dans l'ordre inverse des trous, seront utilisés pour départager les équipes. Si ce processus ne permet pas de désigner un gagnant, la PGA du Canada procédera à un tirage au sort.

FINALES NATIONALES

Inscription

Les joueurs amateurs ne seront pas admissibles à la finale nationale tant que leur équipe **COMPLÈTE** n'aura pas soumis la demande d'inscription en ligne et que leur paiement n'aura pas été traité. Les inscriptions tardives, incomplètes ou inexactes (y compris l'inscription de numéros d'identification de membre de Golf Canada faux ou incorrects) ne seront pas acceptées et ne relèvent pas de la responsabilité de la PGA du Canada.

Format

Chaque finale nationale du Scramble RBC PGA se déroulera selon le format Ambrose Scramble. Tous les membres de l'équipe peuvent jouer à partir de l'aire de départ de chaque trou. L'équipe choisit ensuite le coup qui lui donne les meilleures chances pour le coup suivant. Le joueur dont le coup est choisi est alors éliminé de la participation au coup suivant. Un joueur n'est éliminé que pour le coup suivant celui qu'il a choisi (à l'exclusion des coups de départ et des putts). Ce processus se poursuit, un (1) joueur étant éliminé pour chaque coup jusqu'à ce que la balle soit sur le putting green, où tous les joueurs auront la possibilité d'effectuer un putt de chaque endroit jusqu'à ce que la balle soit dans le trou. Les cinq (5) joueurs jouent alors à partir de l'aire de départ suivante et le processus d'élimination recommence. Le joueur éliminé NE DOIT PAS faire de coup d'entraînement ou de putt d'entraînement pendant la période où il est éliminé. Si un joueur effectue un coup pendant la période où il est éliminé, la pénalité générale (2 coups) sera appliquée au trou sur lequel le coup a été effectué.

Un minimum de trois (3) coups de départ par membre de l'équipe (y compris le professionnel de la PGA) DOIT être utilisé pendant la ronde de 18 trous. Avec le système de pointage électronique, le capitaine de l'équipe ne sera PAS tenu de noter sur la carte de pointage les coups de départ choisis par chacun des joueurs. Cette règle doit néanmoins être respectée et il pourra être demandé aux capitaines d'équipe de vérifier quels coups de départ ont été utilisés sur chaque trou.

Les femmes amateurs et professionnelles joueront à partir d'une distance approximative de 86 à 88% de la distance sélectionnée pour les hommes amateurs et professionnels lors de la finale nationale. L'établissement d'accueil fera tout ce qui est en son pouvoir pour aménager le parcours de golf conformément à cette exigence, tout en sachant que certains trous seront plus courts ou plus longs que les 86-88%.

Les règles de golf actuelles de Golf Canada régiront la finale nationale, à l'exception des règles spécialisées du Scramble en vigueur pour le Scramble RBC PGA.

Handicap

Le même processus utilisé pour déterminer le handicap de jeu d'une équipe lors d'un tournoi de qualification local sera utilisé lors de la finale nationale du Scramble RBC PGA. Ce processus est décrit [ICI](#).

Prolongation

En cas d'égalité lors de la finale nationale du Scramble RBC PGA, il y aura une prolongation trou par trou pour déterminer le champion du **NET** (c.-à-d. l'équipe gagnante). Les trous de prolongation seront désignés dans l'avis aux joueurs.

Si aucun résultat n'a été obtenu et que le jeu est suspendu en raison de l'obscurité, le champion sera déterminé par la comparaison des cartes de pointage de la dernière ronde de la finale nationale du Scramble RBC PGA, selon la même [procédure de prolongation](#) que celle utilisée lors des finales régionales. S'il y a toujours égalité, le champion sera déterminé par la comparaison des cartes de pointage de la première ronde de la finale nationale du Scramble RBC PGA. Si le champion n'est toujours pas déterminé, les deux équipes seront considérées comme " co-championnes ".

